



CONTRE UNE AMPUTATION DE LA MASSE SALARIALE COMMUNE POUR CREER UNE PRIME AU MERITE

Monsieur le Président,

De façon unilatérale, et malgré le vote unanime des représentants du personnel contre votre proposition (Comité Technique du 27 septembre), vous avez décidé de consacrer 50 000 euros, sur les 150 000 euros de reliquats de la masse salariale de fin d'année, à la création d'une prime distribuée en fonction des mérites des agents mesurés par les chefs de service à l'aulne de leur surcharge de travail et « investissement particulier ». Nous contestons tout à la fois votre décision de créer ainsi une « prime au mérite » et la méthode avec laquelle vous l'imposez.

1. Contre une méthode de gouvernance anti-démocratique

En 2011 une commission prime composée de représentants de l'administration et du personnel a travaillé toute une année sur les clés de répartition des reliquats de fin d'année. Une proposition en est sortie qui a reçu le vote favorable du CTP (11 juillet 2011) selon laquelle la priorité était de lisser les primes statutaires vers le haut : verser des primes statutaires égales pour les agents de même catégorie en prenant comme référence la plus haute prime. En effet, à catégorie égale, les agents de l'ULCO ne perçoivent pas le même montant en primes statutaires selon leur filière (technique, administrative, bibliothèque). Rappelons que le montant de ces primes statutaires relève de la politique salariale de l'Université. A L'ULCO, les agents perçoivent des primes inférieures à la moyenne nationale. Le principe du lissage, même insuffisant et perfectible, repose sur une conception égalitaire de la politique indemnitaire de l'ULCO. Ce lissage a coûté 50000 euros + 85000 soit 130000 euros environ : même sans la dotation GVT du Ministère cette année, il aurait été possible de reconduire en 2012 ce lissage, conformément au vote du CTP de l'année dernière.

Par ailleurs, en décidant de passer outre le vote du CT et de ne même pas discuter de cette décision en CA, vous pratiquez une politique de gouvernance loin de la démocratie et du dialogue social que vous semblez tant priser dans vos discours !

2. Contre la « prime au mérite » anti-sociale

Sur le fonds, nous contestons également le mode de répartition que vous souhaitez imposer et la notion même de « mérite » mesuré selon des critères purement arbitraires et subjectifs.

Les reliquats de la masse salariale à répartir en fin d'année correspondent à des salaires non versés, c'est à dire des congés divers non remplacés. Dans un service, quand un agent est absent sur une longue période, la charge de son travail est le plus souvent répartie sur l'ensemble d'une équipe. Même si un agent tente de le remplacer, sa propre charge de travail retombe sur ses collègues. Par ailleurs, rappelons que la « politique de redéploiement des postes » conduit à des gels de postes. Cette année encore, 4 gels de postes BIATOSS ont été votés en CA. Le ministère reconnaît à l'ULCO un déficit de 52 postes de BIATOSS pour 307 postes de titulaires. Bref, ce sont près de 56 postes BIATOSS qui manquent à l'Université. Ce déficit se traduit par une surcharge de travail dans **tous** les services, reposant sur **tous** les agents. Or, d'après la méthode avec laquelle cette décision est imposée, **seuls 30 à 50% du personnel** d'un service bénéficient de cette prime. Il y a donc **50 à 70% des agents de l'ULCO qui seront considérés comme non méritants** : c'est faire injure à notre investissement

professionnel quotidien, non reconnu ni par nos salaires bloqués, ni par des primes statutaires inférieures à la moyenne nationale, ni par des chances de promotion limitées.

- Vous prétendez « récompenser » l'investissement personnel de certains agents. Nous pensons que ce ne sont pas quelques centaines d'euros en fin d'année prélevés sur la masse salariale collective et donc sur le salaire de tous qui peuvent rendre justice au travail de ces agents. Il faut promouvoir une véritable politique de promotion sur place (alors que vous imposez la mobilité lors des campagnes de promotion) conférant à ces agents sur-qualifiés un statut à la hauteur de leurs compétences et de leur qualification.
- Vous prétendez prendre en considération la surcharge de travail des agents BIATOSS dans notre université et vous gelez des postes sans complexe aggravant ainsi la surcharge de travail de tous.
- Vous prétendez mener une politique indemnitaire transparente et juste alors que le mérite est une notion purement subjective qui ne peut reposer sur des critères transparents.

Nous pensons également que la mise en concurrence des agents dans un service mène à des ambiances de travail néfastes aussi bien au niveau individuel (aggravation de la souffrance au travail) qu'au niveau collectif (émulation d'équipe difficile à faire naître). **Anti-sociale, anti-démocratique, cette prime est également anti-productive**

JE SIGNE CETTE PETITION CAR

1. Je suis un agent « méritant » qui souhaite une réelle reconnaissance de mon investissement professionnel par une promotion statutaire dans la catégorie supérieure, et non au travers d'une prime prélevée au détriment des salaires de mes collègues
2. Je fais partie des 50 à 70% des agents de l'ULCO dont on ne reconnaît pas l'investissement professionnel et je revendique d'avoir *a minima* le même montant de prime statutaire que mes collègues de même catégorie des autres filières
3. Je suis un chef de service qui refuse d'instiller la concurrence et la rancœur dans mon équipe car un management intelligent consiste à créer une émulation collective et non pas à faire naître frustrations et amertumes chez 50% de mon équipe
4. Je ne suis pas personnel BIATOSS à l'ULCO mais je travaille avec eux, je connais et reconnais leur investissement quotidien et je suis solidaire de leur revendication de justice salariale
5. Je suis un citoyen qui ne comprend pas pourquoi il faudrait instaurer une prime au mérite dans le service public dont je suis usager et qui respecte l'avis unanime donné par les représentants des personnels de l'ULCO réunis en CT

TOUS nous demandons

- l'abandon d'une « prime au mérite » versée au détriment d'une véritable politique indemnitaire
- la dévolution des sommes ainsi libérées : à l'harmonisation des primes entre collègues de même statut des différentes filières de l'ULCO, dans le respect du travail de la commission prime de l'année dernière, et à la valorisation des salaires les plus bas."